

Charte qualité pour les formateurs agréés par Qualit'EnR

- 1' Respecter les dispositions de la procédure d'agrément des formateurs, notamment au niveau de la **validation des compétences** techniques et pédagogiques du formateur.
- 2' Respecter le **déroulé pédagogique** de la formation, qu'il s'agisse de la partie théorique, pratique ou d'évaluation.
- 3' Permettre à chaque stagiaire d'être **acteur** lors des exercices prévus dans le déroulé pédagogique de la formation, tout en assurant sa sécurité.
- 4' Ne faire usage de son **attestation d'agrément de formateur** que pour la/les formation(s) concernée(s) par cette attestation.
- 5' Organiser le **contrôle individuel des connaissances** théoriques et pratiques de chaque participant à la formation tout en respectant les règles d'individualité, d'égalité, d'impartialité et de confidentialité des évaluations. Pour cela, le formateur se devra de respecter les éléments de correction transmis par Qualit'EnR.
- 6' Ne modifier les **supports de formation** de Qualit'EnR qu'en cas d'approbation par l'association.
- 7' Veiller à ce qu'aucun **document émis par Qualit'EnR** ne soit utilisé en totalité ou en partie de façon abusive ou frauduleuse.
- 8' Ne pas **dégrader** le nom, l'image de marque de Qualit'EnR, ni de nuire à l'intérêt des formations.
- 9' Assurer à Qualit'EnR de pouvoir assister à n'importe quelle session de formation dans le cadre d'un **audit**.
- 10' En cas de **suspension** d'agrément par Qualit'EnR, cesser immédiatement d'animer la formation concernée.

Je soussigné(e) _____

m'engage à respecter les points de cette charte

Fait à _____

Le _____

Signature